

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 Novembre 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR
Arrondissement de Beaune

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Etaient présents : MYOTTE Denis, MANTEL Denis, PACAUT Annick, ANDRE Philippe, Jean LACAZE, BOUGENEAUX Lucette, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, LACROIX Jean-François, Sylvie BOULEY.

Etait absent (excusés) : BAROT Franck, FLEUROT Jean-Luc, Nathalie PITOISET, Stéphanie PEQUEGNOT
Secrétaire de séance : BOULEY Sylvie

Le Conseil autorise monsieur le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Réhabilitation thermique du logement 3 ruelle Morizot

1) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - APPROBATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47
Vu le projet mis à disposition du public du 02/10/2017 au 02/11/2017
Vu l'absence de remarques formulées par le public
Considérant que le projet est prêt à être approuvé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il a été présenté dans la délibération du 18/9/2017
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Bligny sur Ouche et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département)

2) REPAS DE FIN D'ANNEE DES AINES – PRIX DE L'ACCOMPAGNATEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet proposé par la commission du CCAS pour le repas de fin d'année des aînés.

Ce repas se déroulera cette année chez Camille à Arnay le Duc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le prix du repas offert par la commune en fin d'année sera de 33 € pour les accompagnateurs d'une personne de plus de 75 ans invitée à ce repas.

3) REHABILITATION THERMIQUE LOGEMENT 3 RUELLE MORIZOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement situé 3 ruelle Morizot est inoccupé depuis mai 2016 et que des raccordements à la chaudière bois de la bibliothèque et de l'école de musique ont été posés à cette date afin de raccorder ce logement dès que son isolation thermique serait réhabilitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à lancer une étude en vue de la réhabilitation thermique de ce logement et à demander les aides nécessaires au financement de cette étude.

4) DIVERS

Le lancement des illuminations aura lieu le mercredi 6 décembre à 18 h et le concert de l'école de musique le dimanche 3 décembre à 16 h 30

Pour extrait conforme en mairie
Le 18 Septembre 2017
Le Maire